

La Défense, le 26 mars 2021

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre épargne salariale, vous détenez des parts du Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) HSBC EE HORIZON.

Les membres du Conseil de Surveillance du FCPE HSBC EE HORIZON se sont réunis le 25 novembre 2020.

Au cours de cette réunion, pour le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, il a été décidé, sur proposition de la Société de Gestion, de substituer à l'actuel OPC maître HSBC MONETAIRE ETAT le nouvel OPC maître HSBC MONEY.

Cette évolution s'inscrit dans un objectif de rationaliser l'offre des fonds d'épargne salariale monétaires, gérés par HSBC Global Asset Management (France), en réorientant l'investissement de leurs actifs sur l'OPC HSBC MONEY en remplacement de l'OPC HSBC MONETAIRE ETAT.

### **1. L'opération**

A l'issue du changement de son OPC maître, le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE sera investi à 92,5% maximum en parts ZC de l'OPC maître HSBC MONEY et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.

En sa qualité de nourricier, il adoptera une orientation de gestion (classification, objectif de gestion, stratégie d'investissement, profil de risque) identique à celle du nouvel OPC maître.

Cette évolution, agréée par l'AMF le 8 mars 2021, interviendra le 3 mai 2021.

En conséquence du changement de l'OPC maître, la structure tarifaire du Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE sera par ailleurs redéfinie.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de la nouvelle orientation de gestion et tarification du Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, vous disposez de la faculté de demander, à tout moment, sans frais, le remboursement de vos avoirs disponibles ou de demander, dans le cadre de cette opération, sans frais, un arbitrage de vos avoirs disponibles et/ou indisponibles vers un autre support de placement prévu par le dispositif d'épargne salariale de votre Entreprise dans les conditions que celui-ci prévoit.

#### **HSBC Global Asset Management (France)**

Société anonyme au capital de 8 050 320 euros – Société de gestion de portefeuille  
SIREN 421 345 489 RCS Nanterre – GP99026

## **2. Les modifications entraînées par l'opération**

Suite au changement de l'OPC maître, le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE connaîtra les évolutions suivantes :

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil de risque : OUI

1. **Actuellement**, le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE est investi à 92,5% maximum en parts I de l'OPC maître HSBC MONETAIRE ETAT et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.

Son objectif de gestion est donc identique à celui de son OPC maître à savoir, de classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme, offrir une faible volatilité de la valeur liquidative en investissant dans des titres émis ou garantis par l'Etat français ou par certains Etats de la zone euro (dès lors que ceux-ci sont notés AAA). Compte tenu de cet investissement et des frais de gestion, la performance peut être structurellement inférieure à celle de l'€STR, indicateur de référence pour information.

Dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.

Le processus de sélection des titres détenus à l'actif de l'OPC maître repose sur des critères financiers dans un univers de valeurs limité aux titres émis ou garantis par les Etats de la zone euro notés au minimum AAA à long terme (à l'exception de l'Etat français).

**A compter du 3 mai 2021**, le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE changera d'OPC maître et sera investi à 92,5% maximum en parts ZC du nouvel OPC maître HSBC MONEY et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.

Il en adoptera l'objectif de gestion à savoir, de classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme, chercher à surperformer l'€STR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part.

Dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.

Le processus de sélection des titres détenus à l'actif de l'OPC maître repose sur des critères financiers dans un univers de valeurs de grande qualité constitué de titres émis par des émetteurs publics (dont les Etats de la zone euro) et par des émetteurs privés notés au minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent).

2. **A compter du 3 mai 2021**, au travers du futur OPC maître, le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE sera exposé à titre principal, et non plus accessoire, au risque de crédit.

3. **Actuellement**, le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE est positionné dans la catégorie de risque et de rendement 1, sur une échelle de risque et de rendement graduée de 1 à 7<sup>1</sup>.

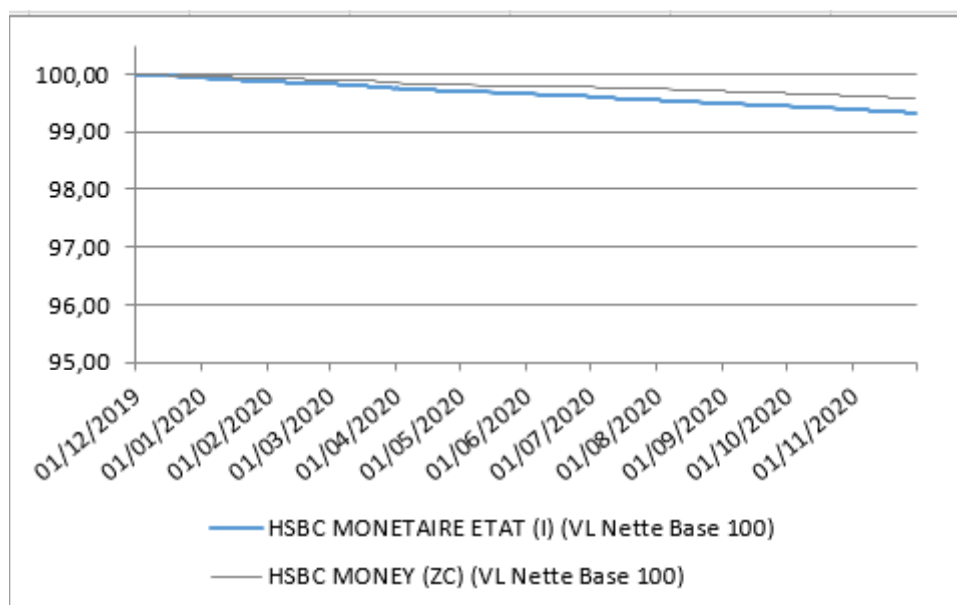
**Le 3 mai 2021**, au travers du nouvel OPC maître, le niveau de la catégorie de risque et de rendement du FCPE sera maintenu à 1.

A titre d'illustration, vous trouverez, ci-après, un comparatif des performances passées sur 1 an glissant (du 01/12/19 au 30/11/20) de l'actuel OPC maître HSBC MONETAIRE ETAT – part I et du futur OPC maître HSBC MONEY – part ZC.

---

<sup>1</sup> **Echelle de risque et de rendement** : cette échelle telle que décrite dans le DICI correspond à l'indicateur synthétique de risque et de rendement correspondant à la volatilité du Fonds sur une période de cinq années.

### Comparaison des performances passées sur 1 an glissant



**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

**La performance du Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE pourra être différente de celle du nouvel OPC maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.**

Augmentation des frais : OUI

Le taux maximum des frais directs et indirects cumulés appliqué au Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE sera légèrement augmenté et, correspondra à 0,23% TTC l'an maximum de l'actif net (contre 0,22% actuellement).

Sur la base du précédent exercice comptable du Compartiment, la nouvelle structure tarifaire ne conduit pas à une hausse des frais courants annuels (frais réellement prélevés). Ils peuvent être estimés à 0,18% pour les parts F et RE sur un exercice complet (taux équivalents à 2019).

	Avant le 03/05/21	A compter du 03/05/21
<b>Frais d'entrée</b>	0,50% maximum - rétrocédés à des tiers. Les frais d'entrée sont à la charge de l'Entreprise ou des porteurs de parts selon les dispositions prises au sein de chaque entreprise.	
<b>Frais de sortie</b>	Néant.	
<b>Commission d'arbitrage</b>	Convention par Entreprise.	
<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>	<b>Part F et part RE</b> <u>A la charge du Compartiment</u> : Honoraires du commissaire aux comptes : 0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an.	<b>Part F et part RE</b> <u>A la charge du Compartiment</u> : 0,20% TTC l'an maximum de l'actif net du Compartiment incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an).
<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	<u>A la charge du Compartiment</u> : 0,10% TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître.	<u>A la charge du Compartiment</u> : 0,03% TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître.
<b>Commissions de mouvement</b>	Néant.	
<b>Commission de surperformance</b>	Néant.	

Vous trouverez en annexe un tableau comparatif des principales différences avant et après évolution du Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE.

### **3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Afin de vous permettre de prendre connaissance de l'ensemble des évolutions touchant le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, nous vous communiquons en pièce jointe son document d'information clé pour l'investisseur (DICI).

Le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON MONETAIRE est l'un des compartiments, vous sera remis sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise.

Si les évolutions envisagées vous conviennent :

Sans aucune action de votre part, vous bénéficierez de la nouvelle orientation de gestion et tarification du Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE.

Si les évolutions envisagées ne vous conviennent pas :

➤ Remboursement : nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander, à tout moment, sans frais, le remboursement de vos avoirs disponibles.

➤ Arbitrage : dans le cadre de cette opération, vous disposez de la possibilité de demander sans frais un arbitrage de vos avoirs disponibles et/ou indisponibles vers un autre support de placement prévu par le dispositif d'épargne salariale de votre Entreprise dans les conditions que ce dernier prévoit.

**Nos équipes se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au numéro suivant : 0 969 320 402 (appel non surtaxé) ou sur [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr) en nous laissant un message depuis votre espace sécurisé en accédant à votre compte, rubrique «Nous contacter».**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Guillaume RABAULT  
Directeur Général Délégué  
HSBC Global Asset Management (France)



**ANNEXE**

**Tableau comparatif des principales différences avant et après évolution  
du Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE**

	Avant le 03/05/21	A compter du 03/05/21
<b>Composition</b>	Le Compartiment nourricier est investi à 92,5% maximum en parts I du FCP maître HSBC MONETAIRE ETAT, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.	Le Compartiment nourricier est investi à 92,5% maximum en parts ZC du FCP maître HSBC MONEY, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.
<b>Objectifs et politique d'investissement</b>	<p>L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :</p> <p><i>Offrir une faible volatilité de la valeur liquidative en investissant dans des titres émis ou garantis par l'Etat français ou par certains Etats de la zone euro (dès lors que ceux-ci sont notés AAA). Compte tenu de cet investissement et des frais de gestion, la performance peut être structurellement inférieure à celle de l'€STR, indicateur pour information.</i></p> <p><i>Dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.</i></p> <p><i>L'indice €STR peut être utilisé à titre indicatif. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.</i></p> <p><i>Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.</i></p> <p><i>La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.</i></p> <p><i>Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de la plus grande qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la bonne qualité dans le cadre duquel la société de gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations. En tout état de cause, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.</i></p> <p><i>Afin de minimiser son exposition au risque de crédit, le FCP investit en direct ou dans le cadre d'opérations temporaires (pensions livrées) exclusivement dans des titres offrant la plus grande qualité possible : obligations, titres de créance, instruments du marché monétaire, libellés en euro, émis ou garantis par les Etats de la zone Euro, respectant cumulativement les deux critères financiers suivants :</i></p>	<p>L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :</p> <p><i>Chercher à surperformer l'€STR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.</i></p> <p><i>Indicateur de référence : €STR. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.</i></p> <p><i>La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.</i></p> <p><i>Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.</i></p> <p><i>Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard &amp; Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la société de gestion dans le cadre de son processus interne).</i></p> <p><i>Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la société de gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.</i></p> <p><i>En tout état de cause, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.</i></p> <p><i>Par dérogation le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.</i></p> <p><i>Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :</i></p> <p><i>► la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.</i></p>

	Avant le 03/05/21	A compter du 03/05/21
<b>Objectifs et politique d'investissement (suite)</b>	<p>► Tous les titres en portefeuille sont estimés de qualité positive par la société de gestion selon une procédure interne indépendante des notations fournies par des agences externes.</p> <p>Cependant, en complément de cette approche, l'investissement ne sera réalisé que sur des émetteurs ayant une note de A-1 minimum à court terme selon l'échelle Standard &amp; Poor's, ainsi que d'une note équivalente selon les autres agences reconnues de notation financière. La dégradation de la notation externe d'un émetteur est l'un des éléments déclenchant la revue de l'évaluation interne.</p> <p>► Outre l'évaluation positive par la société de gestion, et la notation externe minimale des titres, les Etats qui émettent ou garantissent les titres devront être notés AAA à long terme (Standard &amp; Poor's ou équivalent), à l'exception de l'Etat français (pas de notation minimum long terme, induisant de fait un nombre limité d'émetteurs éligibles au FCP).</p> <p>A titre de dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.</p> <p>Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :</p> <p>► la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.</p> <p>► la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.</p> <p>► la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.</p>	<p>► la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.</p> <p>► la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.</p>
<b>Profil de risque</b>	<p>Le profil de risque du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître.</p> <p>Le FCP maître est soumis aux risques principaux suivants : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de taux.</p> <p>Le FCP maître est soumis aux risques accessoires suivants : risque lié aux interventions sur les marchés à terme, risque de contrepartie, risque de conflits d'intérêt potentiels, risque lié à l'inflation, risque de crédit, risque lié à la gestion des garanties financières.</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître.</p> <p>Le FCP maître est soumis aux risques principaux suivants : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit.</p> <p>Le FCP maître est soumis aux risques accessoires suivants : risque lié aux interventions sur les marchés à terme, risque de contrepartie, risque de conflits d'intérêt potentiels, risque lié à l'inflation, risque lié à la gestion des garanties financières.</p>
<b>Produits dérivés</b>	Oui, au travers de l'OPC maître	Oui, au travers de l'OPC maître